

MedOndes

LA REVUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

51



XIIIème Conférence des Parties contractantes à Catane

Déclaration de Catane

Coopération et partenariat

Compte à rebours de la réduction de la pollution industrielle et des déchets dangereux

Sauver la diversité biologique

Vers une Stratégie méditerranéenne du développement durable

Mme Asma Al Assad, de Syrie, visite le PAM

2

Dans ce numéro

Editorial	
Une période biennale stimulante	3
Discours-clé	
Le PAM sous la présidence italienne "Coopération régionale et partenariat", Matteoli	4
Discours-clé	
"Le PNUE espère que d'autres régions suivront la voie du PAM", Kakakhel	6
Activités menées à terre	
Compte à rebours de la réduction de la pollution industrielle et des déchets dangereux	8
Document	
Déclaration de Catane	9
Diversité biologique	
Une étape essentielle pour la diversité biologique en Méditerranée	13
Développement durable	
Vers une Stratégie méditerranéenne du développement durable	14
Centres d'activités régionales du PAM	
Restructuration du Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement	16
Evénements collatéraux	
Des présentations spéciales par les pays, les ONG et la presse.	17
Environnement, alimentation et cinéma	
Les médias en Méditerranée	
Plus de 100 journalistes assurent la couverture médiatique de la réunion du PAM	18
Le PAM et la Syrie	
Mme Asma Al Assad rend visite au PAM et encourage la participation du public	19

MedOndes

LA REVUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

numéro:51

Rédacteur en chef: Baher Kamal, baher@unepmap.gr

Auteurs: Arab Hoballah, Francesco-Saverio Civili, Chedly Rais

Création artistique: Marmatakis/Papanagiotou, apapana@panafonet.gr

Photographie: R. Musacchio & F. Ianniello/Amici per la Vita,

A. Demetropoulos

Impression: Kontorousis Bros., info@kontorousis.gr

ISSN 1105-4034

MedOndes est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, arabe et français. La revue se propose d'être une source d'information informelle qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les articles, l'exception des photos, peuvent être reproduits sans autorisation et seulement des fins non commerciales. Il est cependant demandé de mentionner toutes les références. L'éditeur serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de la publication utilisant les informations, articles et interviews du MedOndes.

La désignation des entités géographiques et la présentation du matériel n'impliquent en aucun cas l'expression d'opinions de l'éditeur concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, de ses autorités, frontières ou limites.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



Une période biennale stimulante

La période biennale 2004-2005 commence sur un terrain solide pour le PAM/PNUE puisque les Parties contractantes ont clairement exprimé qu'elles appréciaient ses activités et ont renouvelé leur confiance dans les perspectives futures à l'occasion de la XIIIème réunion ordinaire, tenue du 11 au 14 novembre 2004 à Catane (Italie).

Sous la présidence italienne, un programme de travail ambitieux et provocateur a été adopté qui pave la voie de grands développements dans les années à venir; parmi les questions importantes, on peut souligner ce qui suit:

- Etant donné le nombre de ratification et d'acceptation des amendements, cette période biennale va célébrer l'entrée en vigueur d'instruments juridiques du PAM, de la Convention de Barcelone révisée et de ses protocoles;
- La réduction de la pollution à partir de sources de pollution situées à terre par le biais de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques y relatifs (PAS MED) prendra des mesures concrètes importantes dans les domaines de la demande biologique en oxygène et de la génération de déchets dangereux;
- En ce qui concerne la diversité biologique de la Méditerranée, cette période biennale pourrait être un jalon important vu le lancement du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région (PAS BIO), pour lequel un appui financier important est escompté du Fonds mondial pour l'environnement (FEM);
- Afin de mieux gérer et protéger les zones côtières de la Méditerranée, un atout déterminant pour le développement durable de la région, un protocole régional relatif à la gestion intégrée des zones côtières sera préparé;
- Les informations sur les corrélations entre l'environnement et le développement dans la région seront améliorées par le truchement de la publication d'un important rapport méditerranéen sur l'environnement et le développement;
- Le rôle et le programme d'activités des composantes du PAM, et plus particulièrement du Centre d'activités régionales de production propre (CAR/PP), du Centre d'activités régionales de télédétection environnementale (CAR/TDE) et du Programme du patrimoine culturel et des sites historiques seront examinés et réadaptés afin de mieux correspondre aux besoins en matière de développement durable,

- Prenant en considération la Vision et les Orientations-cadre, une stratégie régionale méditerranéenne de développement durable sera préparée au cours du biennium, stratégie qui devra tenir compte des défis méditerranéens, identifier des objectifs pertinents et réalistes et préparer le chemin pour les atteindre;

- La participation des médias fut remarquable pendant la XIIIème réunion des Parties contractantes avec plus de 100 journalistes venant de pays méditerranéens qui ont suivi, pour la première fois dans l'histoire du PAM, un évènement aussi important pour l'avenir de cette convention régionale, une initiative qui mérite de rester en haut de l'ordre du jour des grandes réunions du PAM;

- Et enfin, à dater de cette période biennale, le PAM/PNUE fonctionnera en euros. Il s'agit du premier programme des Nations Unies à avoir un budget en euros puisque la plupart de ses revenus et dépenses sont dans cette monnaie.

Puisque tout a une fin, M. Lucien Chabason a quitté ses fonctions de Coordonnateur du PAM/PNUE, après dix années à la tête de l'Unité de coordination, période au cours de laquelle les activités du PAM ont connu un plein essor.

Enfin, il est impossible de conclure cet éditorial sans mentionner une visite très spéciale à l'Unité; le 15 décembre 2003, à l'occasion de la visite d'état en Grèce du Président Syrien M. Bashar Al Assad, Mme Asma Al Assad s'est rendue à l'Unité de coordination, démontrant ainsi l'intérêt porté à l'environnement et au développement durable dans la région méditerranéenne afin de réduire la pollution et encourager la participation du public.

Que l'année 2004 soit pacifique et prospère pour la Méditerranée et tout son peuple.

Arab HOBALLAH
Coordonnateur adjoint du PAM



Le PAM sous la Présidence italienne

“Coopération régionale et partenariat”, Matteoli

Ci-après figurent des extraits du discours du Ministre de l'environnement et du territoire de l'Italie, Altero Matteoli, à la XIIIème Conférence des Parties contractantes:

L'Italie accueille cette conférence des Parties à la fois en tant que pays méditerranéen et en tant que pays assumant la Présidence de l'Union européenne. A ce double titre officiel, nous souhaiterions mettre en relief la grande portée internationale de la présente réunion et l'importance que l'Italie attache à la Convention de Barcelone.

Permettez-moi de vous rappeler que la Conférence des Nations de Stockholm de 1972 sur "l'environnement humain" a désigné la Méditerranée comme région hautement prioritaire pour l'élaboration d'un programme intégré de protection de l'environnement qui prenne en considération ses facteurs économiques, sociaux et culturels.

Le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone (1976) offrent le premier exemple véritable d'un accord de coopération régionale en faveur du développement durable, et ils représentent une application tangible des idées mises en avant au cours de la Conférence de Stockholm.

Un processus stimulant

Le Plan d'action et la Convention ont représenté le début d'un processus bénéfique et déterminant de coopération et d'intégration régionale, lequel a aussi favorisé la création du Partenariat euro-méditerranéen entre les pays membres de l'UE et les autres pays des rives Est et Sud de la Méditerranée, adopté par la Conférence intergouvernementale de Barcelone de 1995.

Le Partenariat vise à identifier et à élaborer des projets communs, dans la perspective de la mise en place d'une zone de libre-échange en Méditerranée qui sera achevée en 2010 et financée par le programme de l'UE.

Dans le cadre de MEDA, des plans régionaux et locaux de protection de l'environnement et de développement durable, financés par le Programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme dans la région méditerranéenne (SMAP) ont acquis une grande importance.

Dans le cadre de la Convention de Barcelone, le renforcement des liens et de l'intégration entre le Plan d'action pour la Méditerranée et le programme SMAP, mis en exergue dans la Déclaration ministérielle d'Athènes de juillet 2002, est essentiel pour conférer un caractère concret à la stratégie de développement durable de la Méditerranée, qui a été approuvée lors du Sommet de Johannesburg.

... et une occasion

La réunion des Parties à Catane offre l'occasion de fixer les priorités et le plan de travail que nous devrions mener à bien en 2005 pour permettre l'approbation de la stratégie méditerranéenne de développement durable à la prochaine et Quatorzième réunion des Parties contractantes.

Ainsi importera-t-il de consolider les résultats fructueux obtenus jusqu'à ce jour – grâce à l'œuvre accomplie par le Secrétariat, par les Centres d'activités régionales et par les Gouvernements – pour la formation et la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre, et le Plan d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité, qui représentent les deux outils directifs pour réduire la pollution en Méditerranée et pour sauvegarder les espèces endémiques dont la contribution aux écosystèmes est unique.

Le besoin d'une synergie efficace

Dans le même temps, il sera indispensable d'assurer une





M. Altero Matteoli,
M. Corrado Clini

synergie efficace entre:

- les niveaux institutionnels, à savoir la Présidence et le Secrétariat de la Convention de Barcelone, la Commission méditerranéenne de développement durable et la Commission européenne :
- le programme de travail du Plan d'action pour la Méditerranée et le Programme SMAP. Il importera en outre de consolider et d'élargir la coopération bilatérale et multilatérale en faveur de l'environnement dans la région méditerranéenne.

"Je tiens aussi à citer le programme de coopération environnementale et les partenariats pour les ressources renouvelables récemment lancés avec l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, Israël, la Croatie, la Slovénie et la Serbie-et-Monténégro.

Les programmes comportent l'élaboration de projets de gestion intégrée du littoral, la lutte contre la désertification, la promotion des ressources renouvelables, l'élimination et la récupération énergétique des déchets, la promotion du développement durable et le renforcement des capacités nationales et locales pour la gouvernance environnementale.

Ces projets représentent en outre une occasion de favoriser les investissements privés pour le transfert de technologies propres et une croissance économique durable des pays de la rive Sud de la Méditerranée.

A cette fin, un Fonds d'affectation spéciale de 15 millions d'euros a été ouvert à la Banque mondiale, destiné à cofinancer plusieurs projets exécutés par des sociétés italiennes en matière de ressources renouvelables, protection et préservation de l'eau, lutte contre la désertification. Voilà qui représente notre effort en faveur de la protection de

l'environnement de la région méditerranéenne et la coopération dans ce domaine, afin que l'environnement serve d'atout au développement.

Permettez-moi de vous rappeler que, outre le développement d'un programme de coopération bilatérale et multilatérale, l'Italie s'est attachée à rendre autonome et à remodeler le CAR/TDE de Palerme afin de lui assurer un appui technique qualifié et permanent pour la surveillance satellitaire des mers et des côtes et des activités de télédétection. Le renforcement de ce Centre vise aussi à créer un centre régional méditerranéen de l'information et de la communication technologique.

Plus d'efforts pour appuyer le développement durable

Enfin, je souhaite vous annoncer que le Ministère italien de l'environnement et du territoire va consentir un effort supplémentaire pour appuyer l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable en lui affectant un montant de 100 000 euros au cours du prochain exercice 2004-2005.

Qui plus est, nous avons offert d'accueillir la prochaine réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable prévue pour avril-mai 2004. Comme pour la stratégie méditerranéenne de développement durable et d'autres initiatives importantes sur la même question, nous aurons une occasion de débattre lors du Forum international pour le partenariat sur le développement durable qui aura lieu à Rome du 4 au 6 mars 2004, au siège de la FAO.

En conclusion, j'espère que ces trois journées nous permettront encore de réaliser des avancées tangibles afin de parvenir à de nouveaux modèles de partenariat et de coopération en faveur du développement durable en Méditerranée."

“Le PNUE espère que d’autres régions suivront la voie du PAM”, Kakakhel

Le Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Shafqat Kakakhel, s’est adressé en ces mots à la XIIIème réunion des Parties contractantes à Catane :

"La réunion se tient au moment où l’actuel Coordonnateur du Plan d’action pour la Méditerranée, M. Lucien Chabason, s’apprête à prendre sa retraite. Au nom du Directeur exécutif et de tous mes collègues du PNUE, je voudrais exprimer notre admiration et notre gratitude à M. Chabason pour la direction éclairée et le dévouement dont il a fait preuve à ce poste tout au long de son mandat.

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi que la grande vision qui l’animait, son professionnalisme et sa diplomatie ont contribué pour beaucoup à la réussite du PAM et que vous vous joindrez à moi pour lui souhaiter plein succès dans ses activités futures. A vrai dire, trouver un bon successeur à M. Chabason a été une tâche ardue, mais j’espère que nous serons très prochainement en mesure d’annoncer la décision du Secrétaire général concernant cette nomination.

Le Plan d’action pour la Méditerranée est l’un des fleurons du Programme des mers régionales du PNUE et il offre un excellent exemple de la façon dont des pays peuvent s’associer pour relever des défis environnementaux communs. A l’origine, quand le PAM a été créé, le PNUE devait lui fournir un appui important, maintenant il est une entité indépendante, forte et vibrante.

Il a acquis une envergure assez considérable, avec des initiatives marquantes comme le Programme d’évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL), la Commission méditerranéenne du

développement durable et les six Centres d’activités régionales qui sont venus s’adjoindre à lui au fil des ans.

Nous espérons que d’autres régions seront en mesure de suivre cette voie et de mettre en place des mécanismes et des initiatives semblables.

Partenariat

Le Plan d’action pour la Méditerranée offre aussi un bon exemple en matière de partenariats. Il collabore étroitement avec d’autres membres de la famille des Nations Unies, avec l’Union européenne et d’autres organisations intergouvernementales, en plus d’institutions donatrices telles que le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) ou le Fonds français pour l’environnement mondial (FFEM).

Les ressources financières sont, à vrai dire, l’un des principaux éléments indispensables à la durabilité du programme, et la perspective d’un nouvel appui du FEM renforcera grandement la mise en œuvre du Plan d’action pour la Méditerranée dans l’avenir.

Il est aussi encourageant de relever l’appui soutenu du PAM au Partenariat euro-méditerranéen, qui apporte une valeur ajoutée aux niveaux régional et national. Nous prévoyons une contribution essentielle du PAM au processus d’élaboration de la Stratégie marine européenne, qui sera une nouvelle démarche ambitieuse en vue de la protection et de la conservation des écosystèmes marins et de l’utilisation durable des ressources





*De gauche à droite:
Altero Matteoli, Shafqat Kakakhel,
Corrado Clini, Lucien Chabason*

marines, démarche qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'approche écosystémique.

Il existera, naturellement, des liens solides avec le MED POL qui parachèvera sa Phase III au cours du prochain exercice biennal et abordera la formulation de sa Phase IV. Cette prochaine phase sera axée sur la réalisation d'un développement durable par la mise en œuvre d'activités de prévention de la pollution marine, et cela encore dans le cadre de l'approche écosystémique.

Sources de pollution situées à terre

Je note avec plaisir que la Déclaration de Catane souligne que le Programme d'actions stratégiques adopté au titre du Protocole "tellurique" constitue une contribution majeure au développement durable en Méditerranée.

Ce qui implique, en retour, une valeur ajoutée à l'adoption du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités situées à terre, un instrument utilisé pour revitaliser le Programme des mers régionales. Nous sommes heureux de constater ces synergies.

Une nouvelle stratégie pour les mers régionales

Lors de la 22ème session du Conseil d'administration du PNUE, tenue en février dernier, les gouvernements ont demandé au Directeur exécutif d'encourager et d'appuyer les conventions et plans d'action pour les mers régionales, et d'incorporer de nouveaux éléments

stratégiques dans leurs programmes de travail. En réponse à cette demande, nous revoyons l'orientation de l'ensemble de notre Programme des mers régionales.

Pour renforcer celui-ci, la nouvelle stratégie que nous proposons, qui sera examinée à la 5ème réunion mondiale des mers régionales à Nairobi du 26 au 28 novembre, s'efforce de miser sur les acquis et de refléter les objectifs du Millénaire et les résultats du Sommet mondial sur le développement durable.

Elle comporte un rôle accru des mers régionales dans la promotion des principes fondamentaux du développement durable et une plus grande ouverture aux partenaires et aux parties prenantes. Nous sommes heureux de savoir que M. Chabason se joindra à nous lors de cette réunion importante et nous comptons utiliser le PAM comme modèle pour le développement d'autres accords et initiatives concernant des mers régionales."

Compte à rebours de la réduction de la pollution industrielle et des déchets dangereux

La mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre figurait en haut de la liste sur l'ordre du jour de la XIII^{ème} réunion des Parties contractantes à Catane. La Conférence a discuté et convenu de propositions concrètes visant à obtenir des réductions de la DBO d'origine industrielle et de la génération de déchets dangereux.

Deux propositions ont été présentées après de longues négociations entre le MED POL, les autorités nationales et les experts, visant à établir des mesures de lutte contre la pollution viables mais efficaces.

Les propositions visaient à atteindre d'ici 2010 une réduction de 50% de la DBO d'origine industrielle dans chaque pays et dans la même année une réduction de 20% de la génération de déchets dangereux.

Deux objectifs qui sont tout aussi ambitieux que solidement fondés sur des tendances et engagements internationaux et régionaux existants, adaptés aux conditions méditerranéennes.

A Catane, les ministres méditerranéens ont convenu des deux propositions qui représentent des éléments complémentaires pour l'élaboration des plans d'action nationaux visant à lutter contre la pollution due aux activités menées à terre que chaque pays devra préparer en 2004/2005 dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

La discussion qui a abouti sur l'adoption des objectifs fut empreinte d'un fort esprit de collaboration mais également d'une prudence marquée qui démontrait que les pays ne désiraient pas seulement adopter de bonnes intentions mais atteindre ce qui était effectivement et concrètement réalisable.

C'est pourquoi, parallèlement à l'adoption des principes de réduction proposés, les pays ont insisté sur la possibilité de vérifier les progrès accomplis d'ici 2007, afin d'être en mesure de confirmer leur engagement face aux objectifs de 2010.

Il s'agit là d'une approche compréhensible et sage qui confirme que les gouvernements ont sérieusement l'intention de mettre en œuvre le PAS.

Ayant à l'esprit les objectifs ci-mentionnés, les pays devront dès lors entrer dans le processus d'élaboration des plans d'action nationaux. C'est dans doute là la transition la plus importante – des intentions à l'action – que les pays doivent mener à bien dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

Les plans d'action nationaux représentent pour chaque pays la feuille de route pour la réduction et l'élimination de la pollution.

Francesco - Saverio CIVILI
Biologiste - Spécialiste en sciences de la mer
Coordonnateur pour le MED POL

Unité de coordination du PAM
48, ave. Vassileos Konstantinou
116 35 Athènes, Grèce
tél: +30 210 72 73 131,
fax :+30 210 7253 196/7
e-mail : medpol@unepmap.gr

Déclaration de Catane

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), réunies à Catane (Italie) du 11 au 14 novembre 2003 dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée / Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUÉ),

Réaffirmant leur engagement pour la réalisation du développement durable aux niveaux régional, national et local, ainsi que pour les questions convenues et les décisions prises dans la Déclaration méditerranéenne pour le Sommet de Johannesburg de 2002 et son Plan d'application;

Conscientes que la promotion du développement durable et la protection de l'environnement appellent une coopération plus efficace avec les institutions internationales et les grands groupes ainsi que la participation active des ONG et du secteur privé;

Reconnaissant la nécessité de stratégies cohérentes de développement durable, intégrant les questions économiques, sociales et environnementales, et ce dans le cadre d'une gouvernance adéquate;

Réaffirmant que la protection et l'amélioration de l'environnement sont une nécessité et un atout pour le développement social et économique durable;

Soulignant la nécessité de maîtriser et prévenir encore davantage tous les types de pollution affectant la qualité des ressources naturelles et la santé des populations de la Méditerranée;

Insistant sur l'importance de la gestion durable des régions côtières et l'impératif, à cet égard, d'une approche stratégique et d'un cadre cohérent; et

Préoccupées par le développement asymétrique et les écarts technologiques entre les pays côtiers méditerranéens;

Convient de ce qui suit:

1. Les partenaires et acteurs méditerranéens en général et le PAM en particulier devraient jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg au niveau régional;
2. La stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) qui doit être élaborée pour 2005, le programme de travail du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) en général et celui de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) en particulier devraient accorder toute la considération voulue aux questions mondiales qui concernent au premier chef la Méditerranée, notamment le Plan d'application de Johannesburg et le programme de travail de la CDD-ONU;
3. Un appui supplémentaire et plus substantiel de l'Union européenne aiderait à promouvoir le développement durable en Méditerranée et en particulier à élaborer la SMDD, spécialement pour améliorer la convergence, réduire les écarts technologiques et promouvoir un renforcement approprié des institutions et des capacités;
4. Le Programme d'actions stratégiques (PAS) adopté au titre du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique") et le Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO), qui constituent une contribution majeure au développement durable en Méditerranée, devraient faire l'objet d'une mise en œuvre adéquate et d'un suivi efficace avec un appui et des ressources appropriés; à cet égard, le Protocole "tellurique" devrait entrer en vigueur aussitôt que possible et les procédures d'acceptation des amendements devraient être finalisées d'urgence par les pays qui ne l'ont pas encore fait.
5. Des stratégies intégrées de gestion des zones côtières (GIZC), assorties d'un cadre juridique régional adéquat, devraient être établies, y compris des lignes directrices pour des stratégies nationales; à cet égard, chaque État côtier devrait participer activement à la mise en œuvre d'activités de développement durable tout en encourageant les actions multilatérales et évitant toute action unilatérale ayant des incidences néfastes sur les États côtiers voisins;
6. Tous les partenaires concernés devraient être étroitement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'activités visant à promouvoir le développement durable, en particulier le monde de l'entreprise et les ONG, grâce à une approche participative et à des partenariats opérationnels en vue de projets/programmes conjoints;
7. La coopération devrait également être renforcée avec la Commission européenne, la Ligue des États arabes, les organisations et programmes des Nations Unies et d'autres organisations concernées comme l'accord RAMOGE et l'Initiative mer Adriatique-mer Ionienne, pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SMDD et de stratégies marines avec les pays concernés.

En outre,

Considérant que la Communauté européenne a lancé le processus préparatoire d'une Stratégie marine européenne tenant compte des préoccupations méditerranéennes;



10



Soulignant l'importance stratégique de la coopération entre le PAM et la Commission européenne pour la SMDD comme pour la Stratégie marine, notamment par le biais d'un renforcement des liens entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen, ainsi qu'il a été confirmé dans la Déclaration ministérielle d'Athènes du 10 juillet 2002; et

Reconnaissant la nécessité d'une contribution de la Méditerranée, en tant que l'une des mers régionales baignant les rivages de l'Europe, à l'élaboration de cette Stratégie marine;

Les Parties contractantes conviennent de ce qui suit:

8. L'initiative de la Communauté européenne tendant à établir une Stratégie marine européenne devrait être encouragée puisqu'elle contribuera à prévenir, réduire et combattre la pollution de la zone de la mer Méditerranée et à renforcer la protection et la conservation du milieu marin dans cette zone;
9. L'UE devrait prendre pleinement en compte les spécificités du milieu marin méditerranéen et les préoccupations des pays méditerranéens, particulièrement les plus vulnérables et les plus menacés, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie marine européenne, à la préparation de laquelle le PAM/PNUE sera associé;
10. Il conviendrait de renforcer la coopération avec la Communauté européenne dans ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre la Stratégie marine européenne, et de le faire à la fois en tant qu'États individuels souverains riverains d'une mer régionale et en tant que parties à la Convention de Barcelone;
11. La coopération entre les acteurs associés à la protection du milieu marin au niveau régional devrait être favorisée et mise en pratique dans le but d'instaurer des synergies et d'éviter des chevauchements d'efforts;
12. Il existe des préoccupations communes, comme la contamination par les substances dangereuses et les éléments nutritifs, notamment ceux qui émanent de sources situées à terre, les pertes de diversité biologique, la gestion non durable des zones côtières et des ressources halieutiques, les rejets illicites, l'introduction d'espèces allogènes et le risque d'accidents maritimes;
13. Des réponses communes devraient être pleinement explorées, comme, entre autres, une application plus effective au niveau national des règles et réglementations en vigueur, l'application de l'approche écosystémique, compte tenu de la législation et des capacités des pays concernés, ou l'élaboration d'une approche commune de la surveillance continue et de l'évaluation;
14. Les résultats des activités et programmes réalisés par la Convention et ses Parties devraient être dûment reconnus et pris en compte dans l'élaboration et l'application de la Stratégie;
15. L'Unité de coordination du PAM et la Commission européenne faciliteront de concert la participation des Parties contractantes et de la société civile à ce processus de coopération.

Enfin,

Préoccupées par les accidents en mer tels que ceux de l'Erika et du Prestige et par les risques de pollution et impacts éventuels d'accidents similaires sur le milieu marin méditerranéen, soucieuses aussi de réduire les actes délibérés de pollution, et convaincues qu'il est important de protéger toutes les Parties contractantes contre le risque de pollution maritime;

Gardant à l'esprit le cadre juridique mis en place aux niveaux mondial et régional pour la protection du milieu marin;

Convaincues que le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" représente un outil efficace pour renforcer la coopération et protéger le milieu marin en Méditerranée;

Conscientes qu'une coopération étroite entre les pays méditerranéens est essentielle pour prévenir et combattre la pollution maritime;

Les Parties contractantes conviennent de ce qui suit:

16. Aucun effort ne doit être épargné pour ratifier le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, et pour agir conjointement en vue d'appliquer ses dispositions;
17. Le PAM élaborera une stratégie régionale pour prévenir et combattre la pollution marine par les navires, en vue de son adoption à la Quatorzième réunion des Parties en 2005, avec des engagements et un échéancier précis, selon que de besoin, dans le but de s'attaquer aux priorités suivantes:
 - a) Faire en sorte que chaque Partie contractante respecte ses obligations en tant qu'État du pavillon, État du port ou État côtier dans le cadre du droit international, et notamment de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à



- laquelle de nombreux pays méditerranéens sont parties, quand ses dispositions s'appliquent, et selon qu'il convient, de même qu'en observant les règles pertinentes adoptées par l'OMI;
- b) Veiller à l'application effective de la législation nationale en matière de poursuite des contrevenants rejetant illégalement des substances polluantes. Ce faisant, toute l'attention voulue sera portée à la nécessité d'assurer un traitement équitable de ces contrevenants dans l'ensemble de la région méditerranéenne;
 - c) Instituer et appliquer au niveau national les procédures de suivi et de surveillance des zones maritimes relevant de leur juridiction;
 - d) Mettre en place un réseau régional complet de surveillance, détection et notification des rejets illicites effectués par les navires;
 - e) Renforcer le niveau d'application coercitive et les poursuites à l'encontre des responsables de rejets illicites;
 - f) Doter tous les ports importants de la Méditerranée d'installations de réception adéquates pour les déchets générés à bord des navires, y compris les eaux de ballast, conformément aux dispositions de l'annexe I et de l'annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole y relatif de 1978 (MARPOL 73/78);
 - g) Assurer l'application cohérente des dispositions de l'annexe I de MARPOL 73/78 relative au transport de pétroles lourds dans des navires-citernes à simple coque et œuvrer, dans le cadre de l'OMI, en vue d'accélérer l'élimination progressive de ces navires;
 - h) Définir des procédures appropriées afin de faciliter la décision quand il s'agit de désigner un lieu de refuge à un navire en difficulté;
 - i) Étudier et identifier les zones de la Méditerranée où la sécurité maritime et le contrôle du trafic maritime appellent des améliorations;
 - j) Proposer à l'OMI l'instauration de dispositifs supplémentaires de séparation du trafic maritime jugés nécessaires pour l'amélioration de la sécurité de la navigation;
 - k) Mettre en place des systèmes supplémentaires de gestion du trafic maritime et d'information (VTIMS) considérés comme nécessaires en tant qu'outil d'appoint à un meilleur contrôle du trafic maritime, selon que convenu par toutes les parties animées par un intérêt commun, conformément aux lignes directrices de l'OMI;
 - l) Promouvoir, élaborer et appliquer des plans d'urgence sous-régionaux et locaux de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et autres substances nocives ainsi que des arrangements pour leur application effective, couvrant l'ensemble de la région méditerranéenne;
 - m) Adopter des lignes directrices méditerranéennes sur le remorquage d'urgence, comportant, s'il y a lieu, un accord sur la mise en commun de la capacité de remorquage entre États voisins;
 - n) Évaluer, dans le cadre des travaux menés au titre des Protocoles pertinents de la Convention de Barcelone, la nécessité d'instituer des zones marines particulièrement sensibles (ZMPS) en Méditerranée et soumettre ensuite, si nécessaire, des propositions à l'OMI;
 - o) S'employer à améliorer encore les conventions pertinentes relatives à la responsabilité et à la réparation des dommages causés à l'environnement en raison de la pollution accidentelle par les navires, notamment le nouveau Protocole de 2003 sur le Fonds;
18. L'UE et les autres partenaires concernés, en particulier le Partenariat euro-méditerranéen, devraient s'associer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale relative au Protocole "prévention et situations critiques";
19. A cet égard, il serait important de fournir un appui aux Parties contractantes qui en ont besoin et, lorsque la sécurité maritime et le contrôle du trafic maritime appellent des actions, de leur donner les moyens de se prémunir contre les accidents et la pollution du milieu marin.

A cette fin, les Parties contractantes:

20. **S'engagent** à prendre les mesures et décisions nécessaires en fournissant un appui approprié à leur mise en œuvre, que ce soit directement ou dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.



Une étape essentielle pour la diversité biologique en Méditerranée

En ce qui concerne la conservation de la diversité biologique en Méditerranée, la prochaine période biennale (2004-2005) devrait être essentielle puisque les pays méditerranéens et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes commenceront à mettre en œuvre le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région (PAS BIO).

Ce Programme d'actions stratégiques est le point culminant d'un processus d'évaluation et de consultation complexe, mené au cours des trois dernières années, avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin d'identifier aux niveaux national et régional les dommages affectant la diversité biologique des zones marines et côtières de la Méditerranée ainsi que les obstacles à son utilisation avisée et durable.

Dans l'ensemble, le PAS BIO préconise 30 actions prioritaires visant à assurer la conservation de la biodiversité et aider à relever le défi de concilier développement socio-économique de la zone côtière méditerranéenne et besoin vital de protéger la diversité biologique de la région.

Il comprend 58 plans d'action nationaux concernant des questions spécifiques de biodiversité et 30 actions prioritaires relatives à la gestion des ressources vivantes, la protection et la conservation de la diversité biologique marine et côtière, aux impacts de la pollution sur la biodiversité et plusieurs autres problèmes de nature transfrontalière.

A leur dernière réunion à Catane en Italie, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le PAS BIO et recommandé d'entreprendre des actions immédiates en faveur de sa mise en œuvre réelle.

A cette fin, une phase préliminaire débutera dans les semaines à venir afin de préparer le terrain pour lancer sans difficulté les composantes régionales et nationales du PAS BIO.

La phase préparatoire comporte:

- des contacts immédiats et des accords préliminaires avec les partenaires et les bailleurs de fonds;
- la réaffirmation des portefeuilles d'investissement nationaux inclus dans le PAS BIO;
- la définition du financement et de la mise en œuvre des stratégies opérationnelles;
- l'assistance aux pays pour répondre aux conditions préalables;
- l'établissement d'accords institutionnels aux niveaux national et régional.

A la fin de la phase préliminaire, il est prévu de tenir en octobre 2004 une "Conférence de lancement".

Chedly RAIS
Directeur scientifique CAR/ASP

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
Boulevard de l'Environnement
BP 337 CEDEX, 1080 Tunis, Tunisie
tél : + 216 1 795 760
fax : + 216 1 797 349
e-mail : car-asp@rac-spa.org.tn
site web : www.rac-spa.org.tn



Vers une Stratégie méditerranéenne du développement durable

Depuis le Sommet de la Terre en 1992, le Plan d'action pour la Méditerranée a de plus en plus intégré le concept et l'approche de développement durable dans sa stratégie et son programme de travail. Le cadre juridique et les grands piliers du programme ont été révisés en conséquence, notamment avec la mise en place de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) qui devrait ouvrir la voie pour une stratégie régionale de développement durable.

Suite aux conclusions du Bilan stratégique du développement durable dans la région méditerranéenne, une "Vision commune" a été préparée, assortie d'"Orientation-cadre" pour une Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD).

Les questions relatives à ces questions importantes qui auront indubitablement un impact important sur les activités du PAM ont été discuté au cours du "Segment ministériel" de la XIIIème réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à Catane (Italie).

Parties et observateurs ont insisté sur le besoin d'avoir une CMDD efficace et une SMDD objective et opérationnelle. A cet égard, il a été souligné que:

- le PAM reste le cadre le plus approprié pour préparer la SMDD et que tous les partenaires nationaux et régionaux ainsi que des acteurs de la société civile devraient y contribuer de façon active. La Commission européenne attache une grande importance à cette stratégie régionale et fournira un appui à son élaboration;
- la CMDD est plus que jamais pertinente après le Sommet mondial sur le développement durable; sa composition, son pluralisme et son approche participatoire doivent être maintenus et renforcés; c'est un atout majeur pour préparer une stratégie régionale cohérente et réaliste;
- le PAM et la CMDD doivent être considérés comme une

plateforme de mise en œuvre pour la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU) et le Plan d'application de Johannesburg;

- l'Italie, qui assume la présidence du Bureau des Parties contractantes a l'intention de prêter grand intérêt à la CMDD et aux questions essentielles relatives à la SMDD, en apportant des ressources financières supplémentaires tant pour la prochaine réunion de la Commission que pour la préparation de la Stratégie;
- le PAM et la CMDD se doivent d'accorder la priorité à la préparation de la SMDD pendant la période biennale 2004-2005 en vue de son adoption en 2005 par la XIVème réunion des Parties contractantes en Slovaquie et à l'occasion du 30ème anniversaire du PAM;
- tout au long du processus d'élaboration, il conviendra d'utiliser toutes les informations disponibles provenant des partenaires et des organisations internationales ainsi que les informations issues du PAM, et notamment le PAS/"tellurique", le PAS/BIO, le BDT et le rapport "Environnement et développement";
- il conviendra également au cours de ce processus préparatoire de la SMDD en suivant une approche participative de grande envergure de prêter attention à la participation active des organisations régionales, des ONG, des autorités locales et du secteur privé ainsi que des représentants des ministères concernés par les questions-clé et priorités de la Stratégie.

"Les orientations-cadre" ont été préparées conformément à une prise de conscience générale accrue du besoin de changer l'opinion traditionnelle sur les facteurs de la croissance économique qui affectent fortement l'environnement.

Ces orientations prennent dûment en considération les questions mondiales émergentes, telles que la pauvreté, l'éducation, la culture, les modèles de consommation et de production et leur application au niveau méditerranéen, tout en prêtant une attention toute particulière à la gouvernance et au besoin d'établir d'importants niveaux d'action coordonnée et collective.

Tout en reconnaissant que de nombreuses mesures et actions positives ont été prises et appliquées en Méditerranée visant à protéger l'environnement et à encourager le développement durable, le bilan diagnostique met en relief les problèmes liés à l'impact des activités humaines sur l'environnement, mettant l'accent en particulier sur la détresse financière de certaines parties de la région, le niveau élevé des contributions des travailleurs migrants et la dépendance sur des facteurs exogènes.

Dans ce contexte, le développement durable en Méditerranée sera confronté à relever toute une série de défis importants tels que: l'asymétrie d'envergure entre les sous-régions, le manque général de dynamisme et

innovation économique, la mondialisation, la pauvreté et l'analphabétisme, le besoin de réformer le secteur de l'éducation, la compétitivité dans le secteur privé et la réduction des sources de pollution.

Ces défis pourraient être relevés en lançant des actions prioritaires dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'énergie, du tourisme, des transports, des zones marines et côtières, du développement urbain et du développement rural et agricole.

Les défis et les actions prioritaires seront examinés pendant le premier semestre 2004 avant qu'une analyse stratégique approfondie soit entreprise afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs clairs et, dans la mesure du possible, mesurables qui restent encore à définir.

Il est évident que pour relever ces défis et encourager le développement durable dans la région méditerranéenne, la paix et la sécurité doivent régner, tout allant de pair.

*Arab HOBALLAH
Coordonnateur adjoint du PAM*



Restructuration du Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement

A Catane, l'Italie a présenté des recommandations et un budget-programme pour 2004-2005 visant à restructurer le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) en optimisant sa technologie de l'information et de la communication et en formant des opérateurs. D'autres activités d'information réalisées dans le cadre du PAM pourraient aussi bénéficier des nouvelles tâches assignées au Centre.

La gestion du CAR/TDE demeure à présent totalement entre des mains du secteur public, sous la responsabilité de la région de Sicile et du Ministère de l'environnement et du territoire d'Italie en conjonction avec la société privée qui avait auparavant géré le Centre en prêtant ses services.

Le coût total estimé pour la période biennale 2004-2005 s'élève à environ 1.800.000 euros.

Les Parties contractantes ont adopté la proposition italienne, considérant comment le programme serait soutenu à l'avenir. Le Secrétariat du PAM devra élaborer un plan pour mettre en œuvre cette proposition afin que la restructuration soit achevée d'ici 2005.

Lors des discussions à Catane, il a été souligné que la restructuration devrait atteindre trois objectifs essentiels:

- accroître le volume de connaissances et d'informations sur la base de l'imagerie satellitaire de la Méditerranée;
- encourager une communication effective entre les pays;
- assurer que les échanges s'opèrent sur une base d'interopérabilité.

Au cas où il serait nécessaire de changer le nom du Centre pour refléter ses nouvelles activités, il serait important de maintenir le terme de "télédétection".

Plusieurs Parties contractantes ont fait remarquer qu'il

convenait de veiller à éviter les double-emplois dans les activités d'information et de communication du PAM.

Il a aussi été souligné que le Centre ne devait pas seulement mener des activités de surveillance continue au moyen de la télédétection mais qu'il devait mettre à la disposition de toutes les Parties contractantes la base de données résultant de l'exercice.

La réunion de Catane a annoncé qu'elle offrait son appui aux activités du CAR/TDE et aux nouveaux objectifs du Centre qui devenait Centre d'activités régionales des technologies de l'information TDE et de la communication qui devrait être formellement approuvé par la XIVème réunion des Parties contractantes en 2005.

Quant au Centre d'activités régionales de production propre (CAR/PP), les Parties contractantes ont décidé à Catane de réadapter son rôle comme instrument pour aider l'industrie méditerranéenne à atteindre un développement durable, dans le cadre du Programme d'actions stratégiques visant à réduire la pollution de sources situées à terre (PAS).



Des présentations spéciales par les pays, les ONG et la presse.

Environnement, alimentation et cinéma

Quelques pays du PAM ont organisé des présentations spéciales; les ONG ont exprimé leurs préoccupations lors de conférences de presse; une exposition de photos et un festival "Environnement et Alimentation saine" ont eu lieu. Tout cela restant le noyau de toute une série d'évènements collatéraux organisés au cours de la XIIIème Conférence des Parties contractantes.

A l'occasion de la réunion de Catane, le PAM a organisé toute une série d'évènements collatéraux et facilité d'autres manifestations. Il pouvait s'agir soit de présentations faites par des pays du PAM tels l'Espagne, la France et l'Italie ou de conférences de presse par des ONG, surtout Greenpeace et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Cette série comprenait aussi une exposition de photos "Jetez un regard" qui présentait les œuvres de photographes professionnels, amateurs et d'écoles de photographie, mettant l'accent sur l'alimentation, l'eau et l'environnement.

La XIIIème conférence des Parties contractantes fut aussi le théâtre de la première édition du concours cinématographique international Sasà "Sauvegarde de l'environnement et alimentation saine" qui vise à encourager la protection des écosystèmes méditerranéens, leur diversité biologique et le besoin d'une production alimentaire saine et de qualité en rapport avec ses terres, sa culture et ses traditions.

Le festival Sasà a consisté en 6600 minutes de projection, 310 court métrages expérimentaux présentés par 46 pays, divisés en neuf catégories dont quatre ont fait l'objet d'une compétition; un jury international a remis sept prix; il y a eu également présentation de 115 œuvres audiovisuelles de débutants et 185 "premières" en Italie.

La plupart de ces évènements ont été organisés conjointement avec l'organisation à but non lucratif italienne, Amici per la Vita Onlus, dans le cadre des activités de l'Observatoire sur la communication, la sauvegarde de l'environnement et l'alimentation saine (OCSASA).

D'autres organisations ont offert leur appui et soutien à cet évènement collatéral, telles le Centre d'information des Nations Unies à Rome, le PAM, l'UNESCO-Italie, le Parlement européen, avec la coopération du Ministère italien de l'environnement et de la sauvegarde du territoire, le Département des conventions internationales et régionales, la Région de Sicile, la Municipalité de Catane et l'Université de Catane.

Au cours de la cérémonie de clôture de Sasà, un prix spécial a été remis à Folco Quilici, Président de l'Institut central de recherche marine appliquée (ICRAM) pour son engagement en faveur de l'environnement tout au long de sa carrière de journaliste, photographe et producteur de documentaires.

La seconde édition du festival Sasà est prévue du 1er au 6 juin de cette année dans les villes de Catane et de Rome. Elle sera suivie de manifestations à Barcelone, Beyrouth, Berlin et New-York en novembre (www.amiciperlavita.org).

De gauche à droite: Marina Noé – Conseiller de la Région de Sicile, Umberto Scapagnini – Maire de Catane, Folco Quilici – Président de l'ICRAM



Plus de 100 journalistes assurent la couverture médiatique de la réunion du PAM

Plus de 100 journalistes provenant des pays méditerranéens, membres du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ont assuré, pour la première fois dans une aussi large mesure, la couverture d'une réunion des Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone. Ce fut le cas à l'occasion de la XIIIème réunion des PC à Catane, en Italie.

Les stations de télévision et de radio, les agences de presse, les quotidiens ainsi que les magazines mensuels et hebdomadaires ont suivi la réunion de Catane, et plus particulièrement le segment ministériel de deux jours. Des journalistes accrédités ont interviewé des ministres et délégués qui participaient à la réunion ainsi que des fonctionnaires du PAM et des experts.

Les représentants des médias ont également été impliqués dans les événements collatéraux organisés à l'occasion dudit "Sommet méditerranéen de l'environnement", qui rassemblait les hauts fonctionnaires de 21 pays et de l'Union européenne.

Près de 250 articles ont été publiés et des émissions de radio et de télévision ont été diffusées en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Serbie et Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie.

Le rôle-clé joué par les médias

Enfin, le PAM a redoublé d'efforts pour établir des liens entre les professionnels des médias dans la région, étant donné leur rôle essentiel dans la diffusion de l'information et la sensibilisation sur la situation en Méditerranée en ce qui concerne la pollution due à différentes sources et les priorités actuelles visant à la réduire et à la prévenir, tout en se concentrant sur le besoin d'une utilisation plus avisée et

durable des ressources naturelles de la région.

La couverture de la XIIIème réunion des Parties contractantes incluait des campagnes d'information préalables et parallèles dans les grands journaux italiens et sur des stations radio ou chaînes de télévision.

Les ateliers thématiques

Le PAM organise des ateliers thématiques à l'intention des professionnels des médias et de la communication de Méditerranée. Deux ateliers de ce type sont prévus pour 2004: l'un sur la diversité biologique et l'autre sur les sources de pollution situées à terre.

Un exercice semblable a été organisé en 2003, portant sur les efforts réalisés en vue d'une gestion avisée des côtes méditerranéennes.

L'accent a également été mis sur les manières d'obtenir des processus de production industrielle propres dans la région afin de réduire la pollution tout en diminuant les coûts opérationnels.



Mme Asma Al Assad rend visite au PAM et encourage la participation du public

Au cours de la visite d'état en Grèce du Président syrien Bashar Al Assad, Mme Asma Al Assad s'est rendue au siège du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), démontrant ainsi l'intérêt qu'elle porte aux activités visant à réduire la pollution tout en encourageant le développement durable dans la région. Mme Asma Al Assad a également assisté à la signature d'un accord entre le PAM et le Fonds de développement rural intégré de Syrie (FIRDOS) qu'elle préside.

Au cours de sa visite dans les locaux du PAM, Mme Asma Al Assad a rencontré les cadres de l'Unité qui l'ont informé sur les efforts actuels et futurs visant à protéger l'environnement méditerranéen.

L'accord PAM/FIRDOS a pour objet d'établir les modalités de l'assistance et de la participation du PAM pour couvrir les coûts de l'implication des parties prenantes, y compris les ONG et le grand public, dans le processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN), au moyen du Projet méditerranéen du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

L'accord se concentre sur le facteur-clé de la participation du public, avec toute une série de lignes directrices générales proposées et préparées par le PAM. Les lignes directrices visent à intégrer la composante "participation du public" dans l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED).

Le but final est de faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans toutes les étapes du processus et de ne pas limiter leur rôle à une simple collaboration dans les phases de mise en œuvre d'une activité ou d'un



projet de ce type. Ce faisant, les parties prenantes deviendront plus conscientes et ainsi plus activement impliquées dans des questions-clé intéressant leur vie quotidienne. Elles auront le sentiment de posséder les décisions qui les intéressent directement et leur contribution n'en sera que plus efficace.

L'information, la sensibilisation et la participation du public sont partie intégrante des politiques et activités du PAM.





Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce
Tél: +30 210 72 73 100 (réception) - Fax: +30 210 72 53 196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr